



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250227-2025\_02\_17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
27/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Achat de la parcelle AI 302 à PONT-DU-CHATEAU**

Délibération  
n° 2025-02-17

Monsieur le Président explique que le SMEA de la Basse Limagne a été contacté dernièrement par les propriétaires de la parcelle AI 302 située sur la commune de Pont du Château. Cette parcelle se trouve à proximité des captages des Cotilles.

Date de convocation :  
13/02/2025

L'indivision Gerphagnon – Vilfroy se propose de vendre la parcelle cadastrée AI302, d'une contenance de 598 m<sup>2</sup>, au SMEA de la Basse Limagne au prix de 300 €.

Nombre de membres  
en exercice : 89  
Nombre de membres  
présents : 51  
Nombre de suffrages  
exprimés : 57

VOTE :  
Pour : 57  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON



### DELIBERATION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues, décide :

- D'approuver l'achat de la parcelle AI 302 (598m<sup>2</sup>) au prix de 300 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de BILLOM pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**

